

Décision

Générale

colonial

Décision n° 926 du 11 septembre 1948 :

n° 926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date de publication
11 septembre 1948

Date du numéro
30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de huit jours pour en jouir en Ethiopie, est accordé à M. Benazet, sous-chef de section de l'Agence économique des colonies, chef du cabinet civil, pour compter du 10 septembre 1948.

Signé : LIURETTE.